La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 12 septembre 2023 pour le **lundi 18 septembre 2023** à 20 heures.

Ordre du jour

- Budget commune DM n°3
- Pôle Santé validation des dernières offres
- Portage de repas convention avec la maison Saint-Joseph
- Convention SEDE Environnement
- Camping de Gouarec _ transfert de gérance
- Participation citoyenne
- Recensement 2024 appel à candidature agents recenseurs
- Motion en faveur de la reprise des urgences au CHRU de Carhaix

Questions diverses

Le Maire, Jérôme LEJART

Réunion du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation: 12 septembre 2023

<u>Présents</u>: Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoints, Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Marilyn LE MOIGN (arrivée à la délibération n°2023.57) - Isabelle LE DREFF et Christian LABETOULLE.

Absents excusés: Marine CHETODEL et Françoise RAOUL.

<u>Secrétaire</u>: Évelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations. Approbation du compte-rendu des séances des 12 juillet 2023 et 03 août 2023.

2023.56 Budget commune Décision modificative n°3

Votants: 12 Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la donation du Pavillon de Chasse des Ducs de Rohan, sis 3 rue du Sénéchal a été actée le 04 septembre dernier.

Afin d'intégrer la valeur du bien immobilier dans le patrimoine communal, il convient de passer des écritures d'ordre et pour se faire, une décision modificative s'impose pour avoir les crédits budgétaires nécessaires.

Il convient donc de passer l'écriture suivante :

Section d'investissement

Dépenses

c/2138-041 – Autres constructions

+ 180 000,00€

Recettes c/1328 – Autres

+ 180 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative ci-dessus.

2023.57 Pôle Santé Validation des lots 9 et 10

Votants: 13	Pour · 13	Abstantion : 0	Contro : 0	
votants . 13	r our . 15	Abstention : 0	Contre : 0	

En séance du **03 août 2023**, le Conseil Municipal, suite à la procédure adaptée publiée le 09 juin 2023, a attribué les lots n°**2** (Démolitions, gros-œuvre), n°**4** (menuiseries extérieures et intérieures), n°**5** (Cloisons sèches, isolation), n°**6** (Faux-plafonds), n°**7** (Revêtement de sols, faïences), n°**8** (Electricité, courant faible, ventilation) et n°**11** (Peintures extérieures et intérieures).

Les lots n° 3 (Enduits-ITE), n° 9 (Plomberie-Sanitaires) et n° 10 (Chauffage-aérothermie) avaient été déclarés infructueux pour absence d'offre. Suivant une nouvelle consultation en direct via l'architecte, des offres ont été reçues pour les lots n° 9 et 10.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Valeur techniquePrix40%60%

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Travaux (à préciser)	Montants HT estimés	Entreprises	Montant marché	écart / estimation
LOT 9. Plomberie - sanitaires	9 500,00 €	GILOT	11 402,60 €	1 902,60 €
LOT 10. Chauffage - aérothermie	15 500,00 €	GILOT	18 000,00 €	2 500,00 €

Le marché de travaux du Pôle Santé est ainsi constitué des entreprises suivantes.

Travaux (à préciser)	Montants HT estimés	Entreprises	Montant marché	écart / estimation
LOT 2. Démolitions - Gros-oeuvre	21 000,00 €	LE BIHAN	68 820,42 €	47 820,42 €
LOT 3. Enduits-ITE	7 000,00 €	INFRUCTUEUX	0,00 €	-7 000,00 €
LOT 4. Menuiseries extérieures et intérieures	24 500,00 €	FALHER	34 883,92 €	10 383,92 €
LOT 5. Cloisons sèches - isolations	27 000,00 €	RAULT MAURICE	25 700,00 €	-1 300,00 €
LOT 6. Faux-plafonds	8 500,00 €	SOQUET	5 300,00 €	-3 200,00 €
LOT 7. Revêtement de sols - faïences	13 500,00 €	ART SOL	12 700,00 €	-800,00 €
LOT 8. Electricité - courant faible - ventilation	13 000,00 €	GILOT	17 000,00 €	4 000,00 €
LOT 9. Plomberie - sanitaires	9 500,00 €	GILOT	11 402,60 €	1 902,60 €
LOT 10. Chauffage - aérothermie	15 500,00 €	GILOT	18 000,00 €	2 500,00 €
LOT 11. Peintures extérieures et intérieures	15 000,00 €	DISSERBO	18 935,10 €	3 935,10 €
	154 500,00 €		212 742,04 €	58 242,04 €

Une nouvelle consultation est relancée pour le lot n°3.

Le montant du marché, actuellement de **212 742,04 € HT**, sera revu à la hausse lorsque le lot n°3 aura été attribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **attribue** les lots n°09, 10 aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres soit l'entreprise GILOT pour ces deux lots,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

2023.58 Portage de repas Signature d'une convention avec la Maison Saint-Joseph

Votants: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Suite au transfert du service de portage de repas du comité d'entraide de Sainte-Tréphine vers l'association YVANNE – Maison Saint-Joseph à compter du 1^{er} septembre 2023, il est demandé aux collectivités du périmètre d'intervention de participer à financer ce service.

Jusqu'à présent, les communes participaient à hauteur de 0,45 € par repas, la maison Saint-Joseph demande aux collectivités d'augmenter cette participation à 1,10 € par repas.

Sur une base estimée à 2 392 repas servis annuellement, le coût pour la commune sera approximativement de 2 650 €.

Compte tenu de l'importance de ce service pour les personnes âgées du territoire et considérant que les collectivités ne peuvent gérer elles-mêmes ce service, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention valable pour une durée d'une année reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire ou l'un des adjoints à signer la convention proposée par la Maison Saint-Joseph avec une participation de 1,10 €/repas,
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cette dépense sont inscrits au budget.

2023.59 Budget assainissement Signature d'une convention avec SEDE Environnement

Votants: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Gouarec exploite une station d'épuration qui traite des eaux usées d'origine domestique.

La commune souhaite que SEDE Environnement assure le suivi agronomique des boues de la station et en option leur épandage afin de répondre aux obligations règlementaires en tant que producteur de boues, et de fiabiliser le débouché agricole en apportant des informations techniques aux agriculteurs utilisateurs de boues (résultats d'analyses de boues, de sols, conseils de fertilisation).

La production annuelle communale est de 80 tonnes pour une siccité moyenne de 18% soit 14,1 tMS.

La présente convention est valable pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera renouvelable par reconduction expresse dénonciable par lettre recommandée au moins 5 mois avant chaque échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention proposée par SEDE Environnement pour un montant, options incluses de 5 490 € HT soit 6 039,00 € TTC,
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cette dépense sont inscrits au budget.

2023.MO1 Motion en faveur de la reprise des urgences au CHRU de Carhaix-Plouguer

Votants: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Réunis en Conseil municipal le 18/09/2023 à la mairie de GOUAREC, les élus de la Commune ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Centre Ouest Bretagne (COB), se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes », « conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé » et « répondre au plus près des besoins du patient ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relais (Saint-Brieuc, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy…).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix.

QUESTIONS DIVERSES

Camping de Gouarec – courrier des gérants

Kate Husband, gérante du camping municipal de Gouarec, informe le conseil municipal, par mail du 15 septembre 2023 qu'elle souhaite résilier son bail commercial avec la commune au 1^{er} mai 2024, soit 2 ans avant l'échéance. Les raisons invoquées sont le manque de temps car en plus de la gérance de camping, ils ont d'autres sociétés.

Par ce courrier, ils proposent de transférer le bail actuel à deux de leurs employés présents depuis 3 ans, bien intégrés au projet et disposés à maintenir le camping sous sa forme actuelle 'style vintage' très apprécié des campeurs.

La commune ne peut se prononcer dès à présent sur cette demande, il convient dans un premier temps de se rapprocher du service juridique du Centre de Gestion afin de connaître les obligations légales et les possibilités. De plus, suite aux lourds travaux effectués récemment (bloc sanitaire, bornes électriques), il est souhaitable de rehausser le loyer demandé et de revoir certaines clauses du contrat.

Ce point sera à nouveau évoqué en conseil municipal ultérieurement.

Recensement de la population 2024 – recrutement de 2 agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Sous l'autorité du coordinateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants. Pour se faire, deux agents recenseurs devront être recrutés.

Pôle Santé – point sur les travaux

Le désamiantage est fini, les dernières analyses de l'air sont en cours et les travaux de démolition vont bientôt pouvoir démarrer. La commune est dans l'attente de la date de première réunion de chantier.

Il va falloir s'organiser pour que les entreprises ne se garent pas devant le bâtiment car cela crée des soucis de visibilités pour les personnes venant de la rue des Halles.

Participation citoyenne – première présentation de ce dispositif

Monsieur LEJART informe l'Assemblée qu'il a rencontré l'adjudante-cheffe LENOIR de la gendarmerie de Gouarec ainsi que l'adjudante BETTON, référente sureté de la cellule de prévention technique de la malveillance afin de leur faire part de toutes les incivilités perpétrées sur la commune de Gouarec ces derniers mois. Divers sujets ont été abordés (vidéosurveillance, caméra de chasse, éclairage nocturne ciblé, participation citoyenne, etc.) et celui de la participation citoyenne semble le plus adapté à Gouarec. Ce dispositif consiste, suite à l'accord du conseil municipal suivi d'une réunion publique, à nommer des référents dans chaque « quartier » de la commune, ces derniers étant les interlocuteurs privilégiés de la gendarmerie locale. Dans un premier temps, Mme Betton a proposé de présenter le dispositif aux des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. Mme BETTON sera donc invitée au prochain conseil municipal ou lors d'une réunion dédiée.

Incivilités envers les élus

Monsieur LEJART invite les conseillers municipaux à ne jamais <u>rien</u> laisser passer lorsqu'ils sont victimes d'incivilités en rapport avec leur rôle d'élus.

WC publics – incivilité des utilisateurs

Très (trop) régulièrement, les agents communaux sont confrontés à un manque de civisme par les utilisateurs des wc publics. Malgré le nettoyage bi-hebdomadaire, la présence de tout le nécessaire pour nettoyer après soi (papier toilette, brosse pour nettoyer), l'état de propreté est déplorable et la population se plaint régulièrement. Ce manque de respect flagrant ne peut pas durer et le conseil municipal va entamer une réflexion sur la possibilité de mettre des wc auto-lavants ou payants pour limiter ces désagréments.

Demande d'aide financière – sortie scolaire

Une famille de la commune sollicite le conseil municipal pour l'aider à financer le voyage scolaire de son fils collégien ayant eu lieu en mai 2023. Après réflexion, le conseil municipal décline cette demande au motif que les familles doivent faire cette demande en amont des voyages scolaires.

<u>Demande d'aide financière – séisme au Maroc</u>

Le Conseil Municipal ne souhaite pas verser de subvention suite au séisme au Maroc en estimant que c'est une démarche personnelle.

<u>SDE 22 – le jour de la nuit – 14 au 15 octobre 2023</u>

Le Conseil municipal s'associe au SDE 22 pour éteindre l'éclairage public pour l'évènement « le jour de la nuit » qui se déroulera du 14 au 15 octobre prochain. En revanche, la commune ne proposera pas d'animation.

<u>Commerçant mécontent – Photo Lux Services</u>

Evelyne MINIER lit le courrier envoyé par M. NAJARRO (Photo Lux Services) faisant son part de plusieurs mécontentements.

Marquage au sol plus clair devant son magasin avec « réservé livraison et clientèle » - lorsque la commune fera appel à une société pour refaire le marquage au sol dans plusieurs endroits de la commune, le marquage sera refait devant chez lui.

Visibilité sur le site internet de la commune – le site internet étant en cours de refonte, il sera procédé à son référencement sur le nouveau site.

Visibilité sur des panneaux – il prévu à moyen-long terme de revoir le système de panneautage global de la commune.

Martine LE BOZEC, en charge de Citykomi lui proposera à nouveau de mettre un article dans Citykomi.

Convoi commémoratif de la libération – 26 juillet au 11 août 2024

L'association MVCG Bretagne propose à la commune de Gouarec d'être ville étape ou ville d'accueil lors de la procession 2024. A l'unanimité, les élus déclinent cette proposition, beaucoup d'animation ayant déjà lieu l'été à Gouarec.

Repas des classes 3 et 8

La réunion de préparation aura lieu à la salle polyvalente mercredi 27/09 à 18h30

État du préau dans la cour des maternelles

Le préau des maternels souffre de la présence de pigeons et des fientes sont donc constamment présentes. Les employés communaux viennent régulièrement nettoyer la cour. Il faut trouver une solution sur du long terme.

Salle polyvalente

L'entreprise FALHER a été contactée et enverra un devis pour la réparation du volet de la salle polyvalente et le remplacement de la porte entre la salle polyvalente et la cantine. Suite à un affaissement entre les 2 bâtiments, la porte ne peut plus se fermer.

Sécurité routière

Des écluses ont été installées route de Plounevez fin août pour forcer les véhicules à ralentir. Un retour sera fait afin de constater le changement de vitesse avant et après la mise en place de ces écluses.

Un marquage au sol devra être fait au niveau de l'intersection entre la route de Rostrenen et Kerjaffray. Un point sera fait afin d'identifier les zones à rénover et une entreprise sera contactée pour effectuer les travaux.

Animation « Fleurs en fêtes »

La fin du concours photo approche. Vous pouvez déposer vos photos en mairie avant le 26 septembre.

Dates à retenir :

Commission emploi26 septembre 2023 à 18h00Commission fleurissement06 octobre 2023 à 10h00Commission site internet27 septembre 2023 à 14h00Prochain CM16 octobre 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 22h30.

Le MaireLe secrétaire de séanceJérôme LEJARTEvelyne MINIER